

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, comme nous n'avions pas prévu que ce bill serait débattu si tôt aujourd'hui, nous prions la Chambre d'excuser l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin), qui est actuellement à son bureau.

[Traduction]

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, afin d'obliger l'honorable député qui voudrait soumettre le premier amendement, puis-je suggérer, si les députés sont d'accord, que cet amendement soit réservé et que nous passions à l'amendement qui le suit immédiatement et qui se trouve à la dernière page du *Feuilleton* de ce jour.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La Chambre est-elle d'accord pour que le premier amendement soit réservé et que nous passions au deuxième amendement?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Basford: Il va de soi que nous reviendrons, plus tard, au premier amendement.

Des voix: D'accord.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je propose:

Que le bill C-102, loi modifiant la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues, soit modifié par l'insertion, à l'article 1, après le mot «commissaire», à la ligne 19, page 2, de ce qui suit:

«... sur l'avis d'un tribunal administratif composé du ministre de la Consommation et des Corporations, du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et du ministre de l'Industrie et du Commerce.»

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, à propos de l'amendement n° 2 relatif à la présente mesure puis-je signaler que certains principes fondamentaux ont été négligés? Le D^r Harley, homme très compétent, a présidé un comité qui a examiné la question du prix des médicaments. Il a depuis quitté la Chambre pour s'employer à d'autres travaux. Je crois être l'un des rares députés ici qui ont siégé au comité Harley depuis son institution. Je me trompe peut-être, mais c'est mon opinion. Ce comité a abattu un énorme travail; il a convoqué environ 100 témoins, il s'est renseigné auprès de juristes et de comptables, il a entendu les instances de la profession médicale et des fabricants de produits pharmaceutiques. Les députés le savent, le comité devait rechercher les moyens qui permettraient la réduction du prix des médicaments, but louable pour le comité. Je crois que le conseiller juridique du comité est maintenant le commissaire aux brevets. Le

[M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde).]

député de Wellington-Grey (M. Howe) et le ministre du Travail (M. Mackasey) en faisaient aussi partie.

Après avoir étudié durant de longs mois comment on pourrait réduire le prix des médicaments au Canada, le comité nous a présenté son rapport. Pour ne pas entrer dans les détails, je me bornerai à dire que le principe du rapport, ce qu'il dit en substance, c'est que le prix des médicaments peut être réduit sans altérer le rendement thérapeutique du médicament en cause et sans nuire au bien public de quelque façon.

Le gouvernement précédent a présenté le bill C-190. Le gouvernement libéral d'alors a heureusement accepté plus tard de laisser tomber une partie du bill. Il faut donner à l'opposition conservatrice d'alors le mérite qui lui revient pour avoir si vivement combattu certains articles du bill qu'il fut retiré. Un bill semblable, mais profondément modifié, fut présenté de nouveau à la Chambre.

Je félicite le ministre d'avoir présenté un bill modifié. Il faut bien comprendre que le premier bill a été modifié pour le mieux, grâce à la ténacité du parti conservateur. Je félicite notre ministre actuel de la Justice (M. Turner), alors ministre de la Consommation et des Corporations, d'avoir eu la sagesse d'examiner le premier projet de loi, de s'être rendu compte que des modifications s'imposaient et, de concert avec le ministre actuel de la Consommation et des Corporations (M. Basford), d'y avoir apporté des modifications. Le ministre actuel n'a toutefois pas apporté toutes les modifications voulues au projet de loi.

L'hon. M. Basford: C'est un excellent projet de loi.

M. Rynard: D'après le ministre, le bill est excellent. C'est ce que le gouvernement disait il y a un an. Il disait: «Le bill est parfait. Vous ne devriez pas vous y opposer.» Le prédécesseur du ministre s'est quand même dessillé les yeux, et j'espère que le ministre actuel fera de même.

Le député d'York-Est (M. Otto), si je me souviens bien, a dit que le projet de loi C-102 présenté par le ministre de la Consommation et des Corporations avait pour but de faire baisser le prix des médicaments. Du reste, le ministre actuel a assisté à presque toutes les réunions du comité, et je lui sais gré de la courtoisie et de l'empressement avec lesquels il a répondu aux questions. Je crois qu'il a abattu de la belle besogne quant aux prix des médicaments. Ce qui m'irritait dans cette affaire, c'est qu'après la présentation du rapport du comité, le gouvernement a présenté le bill actuel C-102 déclarant de façon catégori-